



6.4 Comité régional sur la gestion des matières résiduelles

Considérant que l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » stipule qu'il est important de mieux définir les formes de développement durables souhaitables pour la région et nécessite de poser des gestes concrets pour en maîtriser l'implantation physique sur le territoire;

Considérant que la CRÉ de l'Estrie coordonne depuis plus d'un an une démarche régionale concernant la gestion des matières résiduelles et que cette démarche s'est articulée en trois phases : Bilan, stratégies pour maximiser les 3RV et identification-évaluation des options pour éliminer les déchets ultimes;

Considérant que le bilan des matières recyclées, valorisées et enfouies a permis de démontrer :

- que la performance du recyclage (collecte sélective, écocentre, etc.) de l'Estrie se situait en 2004 à 22,2 % (en 2007, environ 27 %);
- que 80 % des résidus domestiques enfouis et 60 % des résidus ICI enfouis sont valorisables;

Considérant que, de façon générale, les matières domestiques enfouies se composent à ± 55 % de matières compostables, ± 15 % de matières valorisables à un écocentre, ± 10 % de matières pouvant aller à la collecte sélective et 20 % de vrais déchets;

Considérant que les résidus ICI enfouis se composent en majeure partie de carton, de bois, de pvm (plastique, verre, métal) recyclable et de résidus de démolition;

Considérant la volonté des MRC et des villes de l'Estrie de se positionner comme leaders en matière de protection de l'environnement et de développement durable et d'obtenir de sa population une haute acceptabilité sociale en regard de sa gestion des matières résiduelles;

Considérant la volonté des MRC et villes de l'Estrie de réduire de façon significative les volumes de matières dirigées à l'enfouissement;

Considérant que six MRC de l'Estrie sont déjà propriétaires du centre de tri régional;

Considérant le potentiel de développement en Estrie des industries en gestion de matières résiduelles;

Considérant la nécessité d'obtenir la mobilisation de toute la population en faveur du recyclage et des autres formes de valorisation;

Considérant que les MRC et villes de l'Estrie ont des avantages indéniables à uniformiser les messages environnementaux en matière de gestion des matières recyclables.

CRÉ-07-103 **IL EST PROPOSÉ par Jean Perrault**
APPUYÉ par Marc Poulin

Que la Conférence régionale des élus de l'Estrie recommande aux conseils municipaux et aux conseils des MRC de l'Estrie de considérer l'adoption de règlements afin de:

- *rendre la participation à la collecte sélective obligatoire pour tous les citoyens de l'Estrie et, le cas échéant, de faire une campagne de sensibilisation régionale;*
- *développer des stratégies sur leur territoire pour assurer, dans les prochains 18 mois, le détournement du papier, du carton, du bois et des RDD dans les lieux d'enfouissement en Estrie;*
- *établir un calendrier visant à fixer une date pour obliger les ICI à participer à la collecte sélective des matières recyclables, que ce soit par le secteur public ou privé et leur offrir la possibilité de participer à la collecte des matières organiques municipales lorsque implantée.*

De souligner les résultats de la démarche régionale qui permet de procéder à un appel d'offres régional pour choisir une entreprise à qui serait confié le traitement des matières résiduelles et dont la performance devrait être d'au moins 40 % de valorisation.

Adopté à l'unanimité
Copie certifiée conforme
Sous réserve des approbations
Ce 3 juillet 2007

Rachel Cailhier
Secrétaire exécutive